

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [herbetm-csrn-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e990b849793fb930eaeceea5>

Date d'obtention : 2025-04-09 19:41:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il importe de suivre les procédures de la méthode Sexto. Il faut être agir avec précaution et être bienveillant. Travailler avec les partenaires au moment opportun et ne pas brûler d'étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Elles sont plus complexes, il importe de dresser le portrait de la situation avec le questionnaire et ne jamais regarder les photos. Il y a une différence à faire entre un acte malveillant et un impulsif. L'intervention du policier est requise plus loin dans la méthode et à partir de ce moment, nous ne devons plus rencontrer d'autres élèves, et ce, même si le policier le demande.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer l'instigateur et lui saisir son cellulaire si on juge que l'acte est malveillant en ayant complété, préalablement avec les victimes, la grille d'évaluation.